



Madame, Monsieur le Président, Maître,

Le CERCLE D'ESCRIME MELUN VAL DE SEINE a le plaisir de vous inviter à participer au :

1000 FLEURETS

Dimanche 26 octobre 2008

Catégories Poussins, Pupilles, Benjamins, Minimes, Filles et Garçons

Salle des Fêtes – Avenue de la Libération – 77000 MELUN

REGLEMENT

Article 1 : HORAIRES

	Inscription	Scratch
Minimes filles et garçons	8h00	8h30
Benjamins – Benjamines	9h00	9h30
Pupilles – Pupillettes	10h00	10h30
Poussins – Poussines	11h00	11h30

Article 2 : FORMULE DE L'EPREUVE

Pour toutes les catégories

- un tour de poule sans éliminé
- tableau d'élimination directe sans repêchage

Article 3 : ARMES

Fleuret poignée droite de poussins à benjamins

Poussins – Poussines : fleuret électrique lame 0,

Pupilles – Pupillettes : fleuret électrique lame 0,

Benjamins – Benjamines : fleuret électrique lame 2,

Minimes filles et garçons : fleuret électrique lame 5.

Article 4 : ARBITRAGE

Les clubs inscrivant **4 tireurs** ou plus seront tenus de présenter un arbitre conformément au règlement en vigueur.

Les arbitres percevront une indemnité en fonction du diplôme qui devra être présenté lors de l'inscription, arbitrage minimum une 1/2 journée.

Article 5 : INSCRIPTIONS

La licence / Carte à puce validée FFE de la saison en cours est exigée.

La compétition est ouverte aux tireurs étrangers licenciés auprès de leur fédération.

Les engagements se feront en ligne pour les tireurs FFE et par mail ou fax pour les tireurs étrangers, le **jeudi 23 octobre 2008 au plus tard.**

Le droit d'engagement est fixé à **8€ si inscription à l'avance et à 10€ si inscription le jour même de la compétition.**

Article 6 :

Le Directoire technique sera composé sur place et affiché avant le début de la compétition. Il pourra être amené à prendre toutes décisions utiles en conformité avec les règlements de la F.F.E pour le bon déroulement du Challenge. Les tireurs participent à l'épreuve sous leur propre responsabilité, conformément au chapitre V du règlement intérieur de la F.F.E.

Courtoisie : rappel de la circulaire :

« La FFE décide, pour application stricte à partir du 01/03/08, l'enseignant – accompagnateur ;

- n'a pas le droit de prodiguer des encouragements pendant le match,*
- n'a pas le droit de prodiguer des conseils techniques pendant le match, sauf durant les périodes réglementaires dévolues à cet effet,*
- n'a pas le droit de demander des explications auprès de l'arbitre. »*

Le non respect de ces points réglementaires entraînera l'application des articles T82 et T83 du règlement pour les épreuves FIE par l'une ou l'autre des autorités suivantes : l'arbitre, tout membre composant le directoire technique, le responsable technique régional (CTS) ou son équivalent désigné par la ligue, le président de ligue (ou son représentant), ou le président du comité départemental (ou son représentant) en fonction des prérogatives de chacun.»

RECOMPENSES

- Les 8 premiers de chaque catégorie
- Chaque premier sera récompensé du trophée « La Teigne », en souvenir de Yannick CROUZY, ancien vainqueur des 1000 Fleurets et escrimeur de panache.

► Accès à la compétition :

Par la route, une fois dans Melun suivre les panneaux salle des fêtes,
La salle des fêtes se trouve à 10 minutes à pieds de la gare de Melun.

► Quelques hôtels de l'agglomération Melunaise :

- Hôtel restaurant AU GERMENOY : ☎ : 01.64.09.19.19
- IBIS : ☎ : 01.60.68.42.45
- KYRIAD : ☎ : 01.64.52.41.41
- CAMPANILE : ☎ : 01.64.09.19.19
- FORMULE 1 : ☎ : 01.64.38.92.10
- La Villa La Chocolaterie : chambres d'hôtes www.mdlachocolaterie.com

Si vous rencontrez des problèmes pour vous loger, contacter l'office du tourisme au :
01.64.52.64.52.

► Pendant toute la durée de la compétition, les bénévoles de notre club assureront un service de restauration, un stand Cartel sera également présent.

► Souhaitant que vos tireurs répondent nombreux à notre invitation, nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Maître, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

► La correspondance et les inscriptions sont à transmettre à :

Cercle d'Escrime Melun Val de Seine
Monsieur Luc MONTBLANC Président 06.86.28.03.77
Madame Valérie LHUILLERY Secrétaire 06.25.88.79.89
Complexe Sportif
Place de la Motte aux Cailles
77000 MELUN
☎ : 01.64.39.13.04
☎ : 01.64.39.09.74
cemvs@orange.fr
Site internet : www.escrime-cemvs.com

CHALLENGE 1000 FLEURETS
Bulletin d'engagement

CLUB :

Adresse :

N° de téléphone :

Maître d'Armes :

	NOM	PRENOM	N° DE LICENCE	ANNEE DE NAISSANCE
1				
2				
3				
4				

NOM DE L'ARBITRE :

5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				

A retourner avant le jeudi 23 octobre 2008